



C O M M U N I Q U É

Publication : Immédiate

Source : Jean-Pierre Dansereau, directeur général FPBQ
Téléphone : (418) 872-0770, poste 241
Cellulaire : (418) 930-9740

LA CHAMBRE DES COMMUNES SE PENCHE ENFIN SUR LE SORT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Longueuil, 21 octobre 2009 – Le président de la Fédération, M. Pierre-Maurice Gagnon, se dit encouragé par la position de la Chambre des communes qui a adopté une motion déposée par M. Claude Guimond, porte-parole du Bloc Québécois en matière de boisés privés. La motion adoptée signale que le gouvernement devrait de toute urgence apporter à l'industrie forestière une aide comparable à celle qu'il a apportée à l'industrie automobile concentrée en Ontario. Cette aide devrait notamment prendre la forme de crédits d'impôt, de prêts et de garanties de prêts afin de fournir immédiatement des liquidités aux entreprises. Plus important pour la forêt privée, la motion adoptée hier propose la mise en place de mesures fiscales destinées aux propriétaires de boisés. Pierre-Maurice Gagnon a déclaré à ce sujet « Grâce à cette initiative de M. Guimond, on a enfin parlé de la forêt privée à Ottawa. Maintenant qu'on est apparu sur l'écran radar des partis fédéraux, j'espère qu'on va y rester! »

Soulignons que des mesures fiscales adaptées à la production de bois à petite échelle sont réclamées depuis longtemps par les représentants des propriétaires de boisés. Tel que le propose la motion du député Guimond, il s'agit pour venir en aide aux propriétaires de boisés, d'assouplir les règles de déduction des dépenses liées à la sylviculture et d'introduire un régime enregistré d'épargne sylvicole pour inciter l'investissement dans l'aménagement des boisés. De tels investissements permettraient de créer du travail dans les communautés durement affectées par la crise forestière et contribueraient à améliorer l'état des forêts pour mieux répondre aux besoins futurs en produits forestiers.

La Fédération des producteurs de bois invite les députés gouvernementaux ayant choisi de ne pas appuyer l'ensemble de la motion, à s'assurer au moins de la mise en place prochaine des mesures spécifiques à la forêt privée.

Créée en 1970, la FPBQ regroupe des syndicats de producteurs de bois répartis dans différentes régions au Québec. Elle représente, à l'échelle du Québec, l'ensemble des quelque 130 000

propriétaires de boisés privés. La Fédération et les syndicats de producteurs de bois du Québec, affiliés à l'Union des producteurs agricoles, travaillent à la défense des intérêts des propriétaires forestiers, au développement de la forêt privée, ainsi qu'à l'organisation d'une mise en marché ordonnée des bois en provenance de ce territoire.

Des informations supplémentaires sur la forêt privée peuvent être consultées sur le site www.fpbq.qc.ca